

MAIRIE DE SAINT-JUST D'ARDECHE (07700)

CONSEIL MUNICIPAL

Réunion plénière des Conseils Municipaux (CM et CME)

MENTION DE LA CONVOCATION AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

La convocation a été adressée le 02 mai 2023 individuellement à chaque membre du Conseil Municipal.

Le Maire,
Brigitte PUJUGUET

PROCES VERBAL SEANCE DU 5 MAI 2023

Nombre de Conseillers :	L'an deux mille vingt-trois,
En exercice: 19	le 05 mai 2023, à 18 heures, 30 minutes.
Présents :12	le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-JUST D'ARDECHE,
Votants :16	dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Mairie,
	sous la présidence de Madame Brigitte PUJUGUET GUIGUE Maire

PRESENTS : Brigitte PUJUGUET-GUIGUE Maire, José ORENES LERMA, Cédric FEO, Michèle PETITJEAN, Thierry COMBRET, Fatima RAHJI, Emmanuelle HARDIN, Séverine LACROIX, Mathieu LECHEVALIER BOISSEL, Delphine JAUSSENT, Dominique BOESSO, Céline CAIAFA, Mickael ROBERT.

Excusés/Procurations :

Cédric FEO donne procuration à Brigitte PUJUGUET GUIGUE
Marlène ALVES donne procuration à Fatima RAHJI
Bruno ODEYER donne procuration à Michelle PETITJEAN
Jérôme PRADIER LAGET donne procuration à Mickael ROBERT
Isabelle ROSIN excusée,
Lucie HUTTIER excusée.

Les conseillers présents, représentant la majorité des membres en exercice, ont procédé, conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, à la désignation de **Séverine LACROIX** en qualité de secrétaire de séance.

Il est donné lecture des délibérations prises lors de la séance du **12 avril 2023**.

Le procès-verbal de la séance du 12 avril 2023 est adopté.

1-Objet : Présentation et validation des projets du Conseil Municipal des enfants.

Le Conseil municipal des enfants (CME) a été créé en septembre 2022. Il s'est réuni à plusieurs reprises cette année pour débattre de différents projets et sujets qui tenaient à cœur aux jeunes élus, sous l'égide de Monsieur Mathieu LECHEVALIER BOISSEL délégué au CME, de Thierry COMBRET et Cédric FEO co-animateurs.

Après présentation par les jeunes conseillers municipaux de leurs projets devant le conseil municipal en formation plénière, la présente délibération a pour but d'acter l'ensemble de leurs propositions et d'engager le conseil municipal à soutenir leur mise en œuvre par tous moyens logistiques ou financier. *Le projet étant annexé à la présente délibération.*

Il est demandé au conseil municipal d'approuver le principe du voyage à Paris à la rencontre du Sénat et de l'Assemblée Nationale pour les enfants du CME en octobre prochain et d'accepter la prise en charge des frais de voyage et d'hébergement pour les enfants, les adultes accompagnateurs payant leur frais.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents:

- De Valider l'ensemble des projets du Conseil Municipal des enfants.
- De soutenir l'ensemble des projets dans leur mise en œuvre.
- D'Approuver le principe du voyage à Paris des enfants du CME
- D'accepter la prise en charge des frais de voyage et d'hébergement pour les enfants seulement

2-Objet : Présentation du projet photovoltaïque sur le site du pôle associatif à la ferme.

Présentation faite par Monsieur Hervé COULMONT Président de la SEM Rhône Vallée.

Levée de séance : 19h45.

Divers : Photo de Groupe